

Université Bretagne Sud Règlement intérieur des bibliothèques universitaires

ANNEXE 4: CHARTE D'ENGAGEMENT DE L'USAGER – EXCEPTION HANDICAP AU DROIT D'AUTEUR

Validée en Conseil Documentaire du 06/06/2024, approuvée en CFVU du 13/06/2024

La présente charte régit les conditions d'utilisation des œuvres adaptées réalisées et communiquées par les services de l'Université Bretagne Sud à destination de ses usagers empêchés de lire du fait d'un handicap.

1. L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées

Le droit d'auteur, protégé au titre du code de la propriété intellectuelle, garantit à l'auteur d'une œuvre et ses ayants droit la maîtrise exclusive de la diffusion de ses œuvres. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est alors illicite. Ce droit contribue à garantir la liberté, la diversité et la pérennité de la création artistique.

Le code de la propriété intellectuelle prévoit cependant à ses articles <u>L. 122-5</u>, <u>L. 122-5-1</u>, <u>L. 122-5-2</u> une exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap. Cette exception permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, des versions adaptées d'œuvres protégées par le droit d'auteur sans autorisation préalable auprès des titulaires des droits ni contrepartie financière.

La consultation de ces documents adaptés est strictement personnelle et réservée aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap.

2. Conditions générales d'utilisation des documents adaptés

Par arrêté du 29 mars 2024 portant inscription sur la liste mentionnée au 1° de l'article L. 122-5-1 du code de la propriété intellectuelle valable cinq ans, l'Université Bretagne Sud :

- Est inscrite sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. A ce titre, elle est autorisée à produire ou à communiquer des documents adaptés à ses usagers en situation de handicap aux conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle;
- Dispose de l'agrément lui permettant de demander et d'obtenir la mise à disposition par les éditeurs des fichiers numériques des œuvres dont l'adaptation est requise par ses usagers en situation de handicap.

L'Université Bretagne Sud, par le biais de son Service Commun de la Documentation (SCD), atteste de l'éligibilité des usagers à l'utilisation de ce service de communication et d'adaptation d'œuvres sous droit.

Chaque œuvre adaptée est communiquée par le personnel habilité du SCD à un seul usager destinataire.

L'usage de l'œuvre adaptée est strictement personnel et réservé aux utilisateurs inscrits dans les bibliothèques du SCD de l'Université Bretagne Sud. Le partage ou la diffusion, même à titre gratuit, du document adapté (sous quelque support que ce soit) sont strictement interdits et peuvent être civilement et pénalement sanctionnés comme délits de contrefaçon.

L'utilisation de ce service est soumise à la signature de la présente charte qui place les documents adaptés sous la responsabilité de leur emprunteur. Pour les adhérents mineurs ou sous tutelle, la présente charte doit être signée par l'un des parents ou un responsable légal.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du service contenues

3. Signature de la charte*

dans la présente charte et m'engage à les respecter.				
NOM, Prénom :				
Cocher le statut vous concernant et ajouter les informations complémentaires :				
Etudiant :		Personnel:		Personne extérieure :
N° de carte étudiant :		N° de carte personnel :		N° d'adhérent extérieur
Fait à, le / /				
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :				

^{*} Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé selon le registre des traitements géré par le délégué à la protection des données (DPO) de l'université. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@univ-ubs.fr